

**Mercredi 14 octobre 2020**

**Réunion publique dans le cadre de :**

**L'enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Saint Cast le Guildo (Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports**

### **Compte rendu de réunion**

Après des échanges avec des requérants durant les deux premières permanences, je me suis aperçue qu'il y avait un manque de précisions sur certains éléments qui engendrait une mauvaise interprétation de ce projet et qu'il était nécessaire d'organiser une réunion publique.

Fin septembre 2020, je sollicitais Dinan Agglomération afin qu'il propose une date avant la fin de la période de l'enquête publique entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020.

La date du mercredi 14 octobre a été retenue. J'ai rencontré mesdames OLLIER et GRESSIER de Dinan Agglomération le vendredi 2 octobre afin de programmer le déroulement de cette réunion publique.

Nous avons convenu que la réunion se déroulerait en deux temps :

16h30 : visite du site de la station d'épuration qui sera ouverte au public à cette occasion

17h00 : réunion dans la salle Armor – Boulevard de la Mer à Saint Cast le Guildo en présence du bureau d'études SAFEGE, des services de Dinan Agglomération et d'élus.

Dès le 5 octobre, par courrier, j'en informais Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor sollicitant la présence du service environnement – Unité en eau et assainissement.

#### **Mercredi 14 octobre 2020**

**16h30** : sur le site

Il y avait une vingtaine de personnes présente à qui un plan détaillé des différentes installations a été distribué.

Mme RIOUX Anne (SAFEGE) a expliqué la filière de traitement actuelle et les aménagements futurs.

Le problème principal étant le stockage des boues (pour répondre à la réglementation Nitrates) avant épandages sur des terres agricoles début de printemps et début d'automne.

Second problème soulevé : l'arrêté de 2015 exigeant le rejet des eaux usées en dessous de la laisse de basse mer, ce qui demande une prolongation de l'émissaire.

Nous sommes descendus auprès du bassin à marée, là où va être stocké 1 500m3 de boues.

**17h00** : nous nous sommes tous rendus salle Armor à Saint Cast le Guildo

Mme RIOUX a projeté un power point présentant :

- Le synoptique de la filière de traitement actuel,
- La carte de zonage des contraintes d'implantation terrestre (PLU et PLUi),
- Les enjeux sur les zones conchyliques,
- Le contexte réglementaire et les procédures,
- Les solutions envisagées : réutilisation du Bassin à marée pour le stockage de boues et réhabilitation et prolongement de l'émissaire de rejet en dessous de la laisse de basse mer,
- Incidences sur le trafic : situation actuelle, situation future,
- Incidences sur le bruit : situation actuelle, situation future,
- Incidences sur le paysage : situation actuelle, situation future,

- Incidences du rejet sur les eaux : bilan des concentrations maximales en E. coli sur les plages, bilan des concentrations maximales en E. coli dans les coquillages,
- Incidences du rejet sur les eaux : comparaison entre le rejet phasé et le rejet continu,
- Incidences sur le milieu naturel,
- Incidences sur les espaces NATURA 2000.

Ensuite la parole a été donnée à la salle. J'avais informé les personnes que la réunion était enregistrée.

**Question :**

M. LE PERFF : il n'y a pas eu d'étude pour une solution alternative à cet emplacement pour la STEP.

**↳ Réponses :**

Mme RIOUX : pas de projet étudié car coût trop important, techniquement très compliqué par rapport aux réseaux existants. De plus le rejet actuel est situé au point de rejet idéal pour un optimum de dispersion. Le but de cette étude étant d'éviter d'exposer les gens aux risques sanitaires.

Intervention de M. BURES qui évoque la notion E.R.C (Eviter, Réduire, Compenser) qui n'a pas été prise en compte dans le dossier.

M. RICARD vice-président Dinan Agglomération : le changement de site serait très complexe au vu des contraintes réglementaires de la commune (zone urbaine, Loi Littoral, zone Natura 2000). Il existe une solution raisonnable qui est d'utiliser les moyens existants.

**Question :**

M. FANON : « concernant les boues il existe des techniques de séchage tel que des tunnels de séchage et revalorisation chez des agriculteurs ». Il évoque également un problème de transport journalier, passages de camions qui viennent vider leurs cuves. Le plus gros problème ce sont les odeurs, surtout cet été où cela s'est amplifié. Quelle solution ?

**↳ Réponse :**

M. BOURSQUOT (SAFEGE) : la solution de tunnel de séchage est inadaptée et génératrice d'odeurs. Le traitement des boues sur place, stockage avec égouttage avant d'être épandues chez les agriculteurs semble la mieux adaptée.

Mme RIOUX s'exprime ensuite sur l'objectif de l'enquête publique qui est bien de recevoir les observations et remarques du public afin d'apporter des améliorations au projet.

**Questions :**

M. BURES : « le projet va augmenter la capacité de production et de traitement ». Il se plaint des odeurs et du bruit. Un système de désodorisation aurait dû être envisagé en amont. Est-ce que ce sont les contraintes de constructibilité qui ont empêché de traiter ce problème correctement ?

Il fait remarquer qu'il manque de précisions sur certains points :

- le capotage : qu'est-ce que c'est ?
- quelles sont les solutions de désodorisation qui existent ? c'est une inquiétude qui est partagé par tout le monde.

**↳ Réponses :**

Mme RIOUX : la capacité de traitement n'augmente pas, le stockage dans le bassin à marée est loin des habitations.

M. RICARD (vice-président Dinan Agglomération) fait une proposition de travailler ensemble sur ces questions de nuisances.

M. BOURSQUOT (SAFEGE) : il existe plusieurs procédés pour le traitement des odeurs mais ce point ne fait pas partie de la procédure du dossier.

Pour le traitement des odeurs, il peut y avoir un prétraitement. Des pistes d'amélioration existent et la collectivité va donner des orientations pour tenir compte de vos observations.

Mme OLLIER : (Dinan Agglomération) nous allons prendre en considération vos remarques et observations sur les nuisances et vous associer pour la suite à donner au projet. Un comité de suivi sera mis en place.

**Question :**

Mme SELMER : les odeurs cet été ont été épouvantables, provenant de la station mais aussi des regards dans la rue. Côté paysager, les promeneurs qui prennent l'allée pour se rendre sur le chemin des douaniers passent devant un site très laid, qui fait du bruit et sent mauvais. Ne peut-il y avoir des solutions de camouflage ?

**↳ Réponse :**

Mme RIOUX : nous travaillons actuellement sur un processus global et attendons l'autorisation préfectorale pour aller plus en avant sur les travaux à engager. Ensuite il y aura des prescriptions dans l'arrêté que nous devons respecter. Grand programme puis travail sur un avant-projet, travaux, paysages, installation pour diminuer les nuisances. Le dossier précis des travaux ne peut pas vous être présenté à ce jour car pas finalisé.

M. LE PERFF : avant toute autorisation préfectorale avez-vous les accords des ministres concernant la Loi Littoral et la demande de dérogation ?

**↳ Réponse :**

Mme RIOUX : il n'y a pas besoin de dérogation à la loi littoral. Il y a eu un arbitrage réglementaire avec les services de l'Etat sur ce point précis. On déroge à la Loi Littoral quand on demande une autorisation au titre du Code de l'urbanisme en l'occurrence les travaux-là ne nécessitent pas d'autorisation au titre du Code de l'urbanisme comme on reste dans l'emprise de la station. La station a sa légitimité, sa légalité car elle existe depuis 1966, il n'y a pas de dérogation au titre de la loi littoral.

**Question**

Mme DUBOIS : le problème des odeurs a fortement augmenté depuis ces dernières années. Viennent s'y ajouter les odeurs émanant des regards, c'est une infection, pas moyen de manger sur la terrasse en été. Il y a également des problèmes d'odeurs dans plusieurs quartiers : la Gare, les Mielles, boulangerie rue du Sémaphore. IL y a un réel problème qu'il faut régler.

Ne peut-on ajouter un couvercle qui dirigerait les odeurs vers l'intérieur de la station et sur le plan paysager créer un mur végétal ?

**↳ Réponse**

M. BOURSIQUOT (SAFEGE) : sur ce problème des odeurs on ne sait pas répondre, est ce que ces odeurs viennent des réseaux, est-ce sur la station ? Il faut d'abord regarder d'où viennent les odeurs ? Il y aura un travail d'intégration et de gestion des odeurs dans la phase concertation avec les riverains, tout sera pris en compte, le projet sera adapté à vos contraintes

**Question**

Mme BURES : les questions sont essentiellement sur le bruit, les odeurs. Quel va être le suivi ?

Qu'est ce qui va se passer maintenant ? le suivi ? les écrits ?

Vient s'ajouter à cela la problématique des algues vertes depuis plusieurs mois, et l'interdiction de la pêche à pied dans le secteur, tout ça va avoir un effet néfaste sur l'aspect touristique de Saint Cast.

**↳ Réponse**

Mme RIOUX : je rappelle l'ordre des choses des procédures : fin de l'E.P point des contributions envoyé au maître d'ouvrage, puis le mémoire en réponse qui engage des adaptations au projet ; des engagements ont été pris sur le fait de vous associer dans les réflexions pour faire diminuer ces nuisances.

Arrêté préfectoral qui va mettre des prescriptions sur le traitement des eaux, sur le risque sanitaire il y aura un gros volet qualité des eaux, gestion des boues, auto surveillance...

Pleins de prescriptions qui seront suivies durant la phase travaux, choses proposées qui seront approuvées.

**Question :**

Mme PAILLARD : on a besoin d'être tous rassurés, nous sommes peu nombreux aujourd'hui et peu représentatifs des 3 500 habitants à l'année.

Je crains que par la suite on mette de côté les demandes de quelques personnes. Effectivement on nous promet d'apporter des améliorations mais cela fait des années qu'il y a des problèmes d'odeurs de bruit et rien n'est fait. Quelle assurance pouvez-vous nous donner que nos demandes seront suivies d'effets ?

**↳ Réponse**

M. BEAURE D'AUGERES (Dinan Agglomération) : des ateliers de travail seront mis en place dans le 1<sup>er</sup> semestre 2021. IL peut être pris en compte la notion de maîtrise d'usages et donc nous pourrons réunir la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usages pour travailler ensemble. Des solutions seront trouvées

Mme BURES : autres possibilités pour traiter les odeurs ?

M. BOURSIQUOT (SAFEGE) : plusieurs traitements existent en fonction de la nature des effluents, à priori ce serait du prétraitement, chose assez classique. Il faut profiter de la discussion d'aujourd'hui pour travailler sur plusieurs solutions

Mme RIOUX : l'étude de définition ne pourra être faite qu'après l'arrêté. Un énorme travail de fond a été fait pour gérer la problématique des boues et de l'émissaire au détriment des problématiques que vous soulevez.

Les engagements du maître d'ouvrage pris ce jour dans la réunion publique sont des traces importantes et des jalons posés.

**Question sur le traitement UV**

Mme RIOUX : le traitement UV se fait par des lampes UV sur les rejets et ne peut pas se faire sur des eaux turbides il se fait en fin de traitement pour avoir un effet de désinfection. Il faudra changer les adjuvants et la cuve.

**Question sur la hauteur du bassin à marée :**

Sera-t-il nécessaire de modifier la hauteur du bassin pour le stockage des boues ?

Mme RIOUX : la hauteur du bassin à marée est suffisante pour stocker les boues.

Mme SERGENT : le coût prévisionnel de ces travaux a dû être validé et si les travaux d'équipement de désodorisation n'ont pas été pris en compte ils ne pourront pas être réalisés.

**↳ Réponse :**

Mme OLLIER : on a fait une étude préalable sur la masse des travaux à réaliser et leur financement. Toutefois, par rapport au montant global, les aménagements complémentaires pourront tout à fait être intégrés.

**Question :**

Est-ce que pour les vacances en 2021 les problèmes seront réglés ? Quel est le délai ?

**↳ Réponses :**

Mme RIOUX : il est difficile de répondre car il y aura certainement des phasages obligatoires imposés dans l'arrêté et nous n'avons pas suffisamment travaillé sur cet aspect au stade du dossier. Ce travail va être effectué dans le cadre des études d'avant-projet et projet.

Mme OLLIER : effectivement il est difficile de donner un calendrier car pour l'émissaire, par exemple, on doit travailler sur des grandes marées et il n'y en a que deux ou trois par an.

**Question :**

M. BURES : comment s'organiser pour que vous nous contactiez dans le futur ?

**↳ Réponses :**

M.BEAURE D'AUGERES (Dinan Agglomération) : la mairie de Saint Cast sera placée relai local sur l'avancée du dossier.

Mme MICHEL, maire de Saint Cast : on a bien entendu vos préoccupations. Nous sommes deux délégués communautaires qui pourront suivre l'évolution de ce dossier, on vous tiendra informés de l'avancée de ce projet. Nous serons votre relai auprès de Dinan Agglomération.

Je rappelle que l'étude qui a été lancée a pour objectif l'amélioration du fonctionnement de cette station.

Après avoir proposé au public de s'exprimer, il n'y avait plus de questions.

La réunion publique était close à 19h00

**Vendredi 16 octobre 2020**

Dinan Agglomération

Pour le Président

Marc BEAURE d'AUGERES  
Directeur du Pôle Technique

Martine VIART  
Commissaire enquêteur



**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

